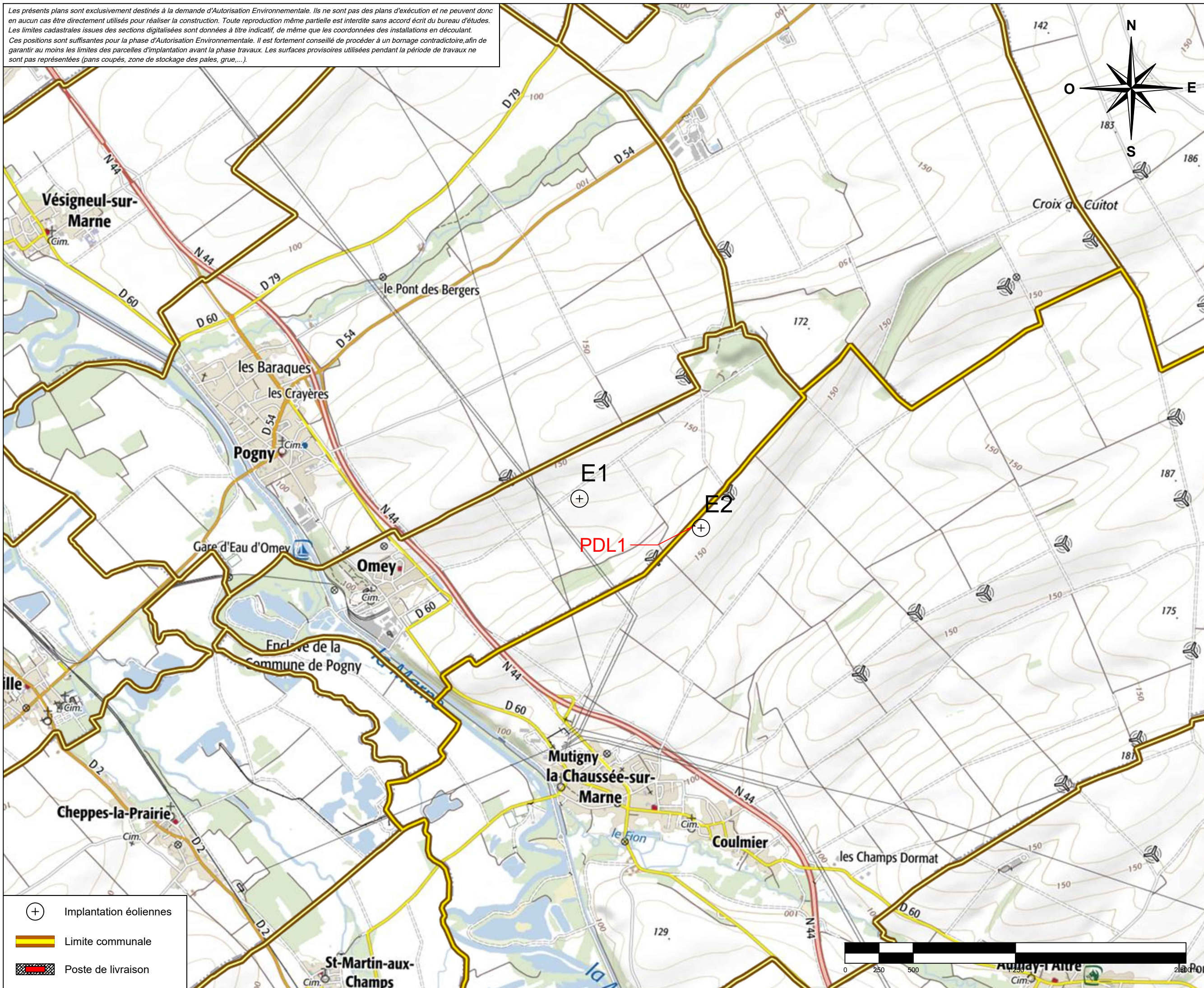


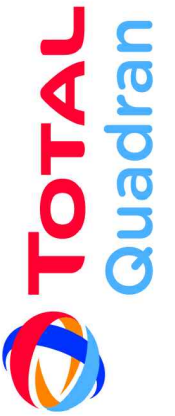
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études. Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des installations en découplant. Ces positions sont suffisantes pour la phase d'Autorisation Environnementale. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage contradictoire, afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux. Les surfaces provisoires utilisées pendant la période de travaux ne sont pas représentées (pans coupés, zone de stockage des pales, grue,...).



-  Implantation éoliennes
-  Limite communale
-  Poste de livraison

01 PLAN D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT :



TOTAL QUADRAN
 18 RUE DOM PERIGNON
 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 Tél : 03 26 65 75 37

Projet éolien de MDALII
 Plan de situation
 1/25 000